

ISRAËL/LIBAN

Amnesty International demande une véritable protection pour les civils et une enquête exhaustive et impartiale au sujet des massacres israéliens

Index AI : MDE 15/49/96

Embargo : 24 juillet 1996, 00 H 01 GMT

Les massacres de civils perpétrés par les forces israéliennes au cours de l'opération "Raisins de la colère", dirigée contre le Hezbollah au Liban, constituent une violation flagrante des règles de la guerre, constate Amnesty International dans un rapport paru aujourd'hui. En outre, les accords qui ont mis fin à 17 jours de combats et qui sont censés empêcher de nouveaux massacres risquent fort de n'être que de vaines promesses.

Plus de 150 Libanais ont trouvé la mort lors de raids israéliens tandis que des attaques illégales du Hezbollah faisaient de nombreux blessés parmi les civils israéliens.

« Le fait de dénombrer régulièrement des pertes civiles depuis plus de vingt ans pourrait laisser penser que celles-ci sont une conséquence inévitable des combats et se traduire par une banalisation, ajoute l'organisation de défense des droits de l'homme. Il aura fallu un massacre de l'ampleur de celui de Cana (le camp des Nations unies où plus de 100 civils ont trouvé la mort) pour réveiller les consciences. »

Dans son rapport, qui s'appuie sur les enquêtes qu'elle a menées en Israël et au Liban avec la participation d'un expert militaire, l'Organisation déclare que, d'après ses informations, les Forces de défense d'Israël (FDI) ont attaqué le camp de l'ONU délibérément, et non par erreur comme l'a soutenu Israël.

Au mois de mai, un rapport des Nations unies portant sur le bombardement de Cana concluait à l'« improbabilité » d'une erreur, mais ces arguments étaient écartés par le gouvernement israélien, de même que par ses alliés, les États-Unis.

« Le refus affiché par les autorités israéliennes de reconnaître leur responsabilité vient s'ajouter à l'horreur des événements de Cana, a commenté Amnesty International. Même s'il s'agissait d'une erreur, ce qu'Israël est loin d'avoir démontré, les FDI n'en seraient pas moins responsables d'avoir pris le risque de lancer une offensive si près du camp de l'ONU, et d'avoir provoqué la mort de nombreux civils. »

Le rapport dresse également une description détaillée de deux autres événements survenus durant l'opération "Raisins de la colère". Un hélicoptère israélien a délibérément attaqué une ambulance, provoquant la mort de six passagers, dont quatre enfants. L'ambulance, clairement reconnaissable, emmenait des civils hors du village d'El Mansouïri situé dans la zone de conflit.

« Cette ambulance évacuait les habitants d'un lieu que les FDI avaient elles-mêmes conseillé de quitter », a fait savoir l'Organisation. Les FDI ont avancé que la voiture était utilisée par un « terroriste du Hezbollah », mais d'après les conclusions d'Amnesty International, elle effectuait très certainement une action humanitaire légitime lorsqu'elle a été atteinte.

Au cours d'un autre raid, neuf membres d'une famille, dont sept enfants, ont péri dans leur maison du Nord de Nabatigé, délibérément détruite par l'aviation israélienne. Les FDI ont affirmé que des combattants du Hezbollah s'étaient réfugiés dans cette maison au moment du bombardement, mais Amnesty International n'a trouvé aucun élément corroborant ces allégations.

« Une enquête doit être ouverte au sujet de ces massacres, les responsables de ces violations doivent être sanctionnés et les victimes indemnisés. Nous demandons au gouvernement israélien de mener une enquête judiciaire exhaustive et impartiale, et de proposer des recommandations afin d'empêcher de nouveaux massacres », a déclaré l'Organisation.

Selon le rapport, le Hezbollah s'est également rendu responsable d'attaques sur des civils, en violation flagrante du droit international. Le groupe armé a déclaré à Amnesty International qu'il lançait, depuis 1992, des attaques à la roquette sur des habitants du nord d'Israël, en réponse aux raids des forces israéliennes contre des civils libanais. Durant l'opération "Raisins de la colère", ces attaques du Hezbollah se sont produites quotidiennement et ont fait de nombreux blessés parmi les civils israéliens.

Le rapport critique en outre la nature des avertissements adressés aux civils par Israël, mais aussi par le Hezbollah, qui semblent avoir été destinés à menacer les populations civiles plutôt qu'à garantir leur sécurité. Au cours de l'opération "Raisins de la colère", des centaines de milliers de Libanais ont fui le sud du Liban tandis que des milliers d'Israéliens quittaient le nord d'Israël.

Dans le cas d'Israël, « au lieu de renforcer la protection des civils, ces avertissements semblaient la diminuer, parce que ceux qui refusaient de se plier aux menaces ou qui ne pouvaient pas fuir étaient suspectés d'activités subversives et les FDI les prévenaient qu'ils seraient visés », a commenté Amnesty International.

Dans son rapport, l'Organisation prie Israël et le Hezbollah de s'engager publiquement à respecter les règles de la guerre, en renonçant, notamment, à attaquer délibérément des civils ou encore à lancer des offensives aveugles, quelles que soient les circonstances.

Amnesty International se dit inquiète de constater que le Groupe de surveillance mis en place par les États-Unis, la France, la Syrie, le Liban et Israël, pour veiller au respect du dernier cessez-le-feu et enquêter sur les éventuelles violations, telles que les attaques à l'encontre de civils, n'a pas encore commencé son activité, en raison de désaccords politiques entre les États concernés.

« De par sa composition même, le Groupe ne saurait faire montre de l'impartialité nécessaire pour enquêter sur les attaques menées contre des civils et les sanctionner, a ajouté l'organisation de défense des droits de l'homme. Les cinq États concernés devraient demander à la Commission internationale d'établissement des faits de l'aider à enquêter sur les plaintes relatives à des violations des règles de la guerre. » En effet, cet organisme international, institué par le Protocole additionnel aux Conventions de Genève (Protocole I), fait preuve de suffisamment d'indépendance et de professionnalisme pour mener à bien cette tâche.